

## **REGLEMENT INTERIEUR des maternelles :** **Année scolaire 2018/2019**

### **POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE A L'ECOLE**

**L'école est un lieu privilégié, où chacun doit se sentir accueilli, respecté et heureux de venir chaque matin. Quelques règles de vie en collectivité sont nécessaires, pour atteindre ces objectifs.**

#### **1 - HORAIRES**

- Chacun doit arriver à l'heure à l'école (Pour **8 h 30 le matin, 13 h 10 l'après-midi**), **y compris en maternelle, car les retards gênent chaque enfant et ne lui permettent pas de bien démarrer sa journée.**
- La ponctualité est essentielle, pour ne pas gêner la classe : **les enfants seront pris en charge par l'enseignante, à partir de 8H20 et 13H10.**
- **Les entrées et sorties s'effectuent par le portail en bois, situé au 1 bis rue Potocki, sauf pour les CM2 qui rentrent et sortent par l'accueil collègue.**
- **Les parents déposent les élèves de primaire au portail. Ils peuvent accompagner les élèves de maternelle jusqu'à la salle d'accueil (salle 102).**
- Les classes maternelles et primaires sortent à 16h15.
- **Les parents doivent reprendre leurs enfants auprès des enseignantes au plus tard à 16H25, au portail pour les primaires, dans les salles 101 et 102 pour les maternelles.** Au-delà, l'heure de garderie sera facturée, sauf événement exceptionnel.
- Les élèves demi-pensionnaires peuvent **exceptionnellement** quitter l'établissement pour déjeuner, si les parents le signalent, **par écrit, dès le matin**, à l'accueil et à l'enseignante.
- En cas d'absence, les parents devront obligatoirement prévenir l'accueil, **avant 10H00**, au 01 61 08 64 60.
- La garderie du soir se termine à 17h30, 18H00 ou 18H30. Tout dépassement de ces horaires sera facturé.

#### **2- HYGIENE**

- La tétine est interdite à l'école et **tout enfant accueilli en maternelle doit être propre.**
- Un enfant fiévreux ou souffrant doit être gardé à la maison. En effet, par souci de sécurité, un enfant ne peut rester seul en classe, pendant les récréations et l'accueil n'est pas une garderie.
- En cas de nécessité impérieuse justifiée par un avis médical, les médicaments prescrits seront confiés à l'infirmerie avec l'ordonnance, ainsi que dans le cadre d'un PAI.

Les élèves doivent arriver à l'école, dans une tenue correcte, avec le visage, les mains et les vêtements propres. Les vêtements égarés sont à votre disposition dans un bac, localisé porte 1. **Ils doivent être marqués au nom des enfants et récupérés au plus tard, avant chaque période de vacances. Dans le cas contraire, ils seront donnés au Secours catholique.**

#### **3 - RESPECT, COMPORTEMENT, TENUE**

Chacun veille à entretenir un climat de respect mutuel : les enfants comme les adultes.

- La violence et la grossièreté sont sanctionnées.
- Les élèves doivent respecter le matériel mis à disposition et toute dégradation sera à la charge des familles.
- **Les écharpes ou foulards sont interdits**, pour des questions de sécurité et seront remplacées par des cagoules ou cache - cols.
- En cas de difficulté relationnelle entre des élèves, les parents ne sont pas autorisés à s'adresser directement à un enfant qui n'est pas le leur, mais doivent en parler à l'enseignante.

#### **4 - EN CLASSE**

La classe est un lieu d'apprentissage, ce qui nécessite de respecter quelques règles.

##### **Chaque élève :**

- se range après la récréation et entre en classe sans courir, sans bavarder.
- lève le doigt pour demander la parole, et attend l'autorisation de la maîtresse ; il écoute celui ou celle qui parle pour en profiter et ne pas redire la même chose.
- travaille silencieusement pendant les exercices individuels ; en groupe, il échange les idées à voix basse.
- se déplace dans le calme.

##### **Chacun doit s'appliquer le mieux possible pour :**

- être attentif ;
- faire le travail demandé ;
- posséder toujours le matériel indispensable, en bon état.

### **5 - EN RECREATION**

Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur : l'assurance de l'école ne couvre pas leur perte. **L'enseignante et l'aide - maternelle ne sont pas responsables des petits jouets apportés à l'école.**

- Des corbeilles à papier sont disposées dans l'école : les élèves ne sont pas autorisés à jeter un papier par terre.
- **Les toilettes ne sont pas une salle de jeux** et chacun doit laisser la pièce aussi propre qu'il l'a trouvée.
- **Suite aux orientations du Programme national nutrition santé**, le goûter n'est autorisé qu'à 16H20, pour les élèves concernés par la garderie ou l'étude.

### **6 - AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Au restaurant scolaire, chacun doit :

- utiliser une serviette de table fournie par la société de restauration.
- se ranger dans la cour avant d'aller à la cantine.
- passer à table avec les mains propres.
- parler doucement, pour que le repas soit un moment agréable.
- respecter les dames de service.
- ne pas gaspiller la nourriture et s'efforcer de goûter à tout.
- **En cas de comportement incorrect répété, certains pourraient être séparés de leurs camarades, dès la Petite Section, si nécessaire. S'ils continuent, leurs parents seront prévenus. L'exclusion de la cantine pourra être envisagée, si ce comportement persiste.**

### **7 - EN CAS DE NON-RESPECT DU REGLEMENT**

- Dans l'intérêt de tous, chacun est invité à respecter le règlement, les adultes comme les enfants.  
En cas de non-respect du règlement, un enfant peut être puni ou isolé momentanément de son groupe.
- En cas de punitions répétitives, l'élève aura un entretien oral avec la directrice, qui précisera les points à respecter au cours des semaines suivantes. Les parents seront alors prévenus.
- En cas de manquement grave, un conseil de discipline, composé de la maîtresse, de la coordinatrice de cycle, d'un représentant des Parents d'élèves et de la directrice se réunira. Il décidera de la sanction, qui pourra aller, si besoin, jusqu'à une exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'enfant concerné.

*Coupon à couper suivant le pointillé et à rapporter à l'enseignante.  
(Ce règlement a été commenté en classe).*

.....

**Monsieur et / ou Madame .....**

Père et / ou mère de l'élève : .....

ont bien pris connaissance du règlement et s'engagent à le mettre en œuvre.

Signature des parents : .....